

Réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2020

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de Conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents ou représentés : 46
Nombre de votant : 45

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20201216-690-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Convoqué le 02 décembre 2020, le conseil syndical s'est réuni le 15 décembre deux mille vingt à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

99^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Dominique BANNIER	Monsieur José BELDA
Monsieur Nicolas BONNET	Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS	Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES	Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Gérard DUBOIS	Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET	Monsieur Dominique GUELON
Monsieur Gérard GUILLAUME	Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Sylverin KEMMOE	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE	Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Christine MANDON	Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER	Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Marc MORVAN	Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Christine PACAUD	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PECOUL	Madame Mina PERRIN
Madame Anne-Marie PICARD	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL	Madame Valérie ROUX
Monsieur Laurent THEVENOT	Monsieur Bruno VALADIER
Monsieur Dominique VAURIS	Monsieur GILLES VESCOVI
Monsieur Charles BRAULT	Madame Cécile GILBERTAS

Avaient donné pouvoir :

Madame Sandrine ROUSSEL

À

Monsieur Pierre PECOUL

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSEES

Monsieur Jérôme AUSLENDER

Monsieur Alain CAZE

Monsieur Alain CHARLAT

Madame Catherine FROMAGE

Monsieur Michel LACROIX

Monsieur Dominique MARQUIE

Monsieur Gilles PETEL

Monsieur Denis ROUGEYRON

Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur Marcel ALEDO

Monsieur Nicolas BEAURE

Monsieur Gérard CHANSARD

Madame Nathalie DOS SANTOS

Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur André MAGNOUX

Monsieur Sébastien MORIN

Monsieur François REPOLT

Madame Nadine VALLESPI

Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Vu les articles L. 5211-11, L.5211-12, R.5212-1, R.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2017-85 du 28/01/2017 ;

Vu le procès-verbal d'élections de la séance du 17/09/2020 constatant l'élection du président et des vice-présidents ;

Vu la délibération N°679 du 13 octobre 2020 relative aux indemnités du Président et des Vice-Présidents.

La délibération N°679 indique par erreur que les indemnités des vice-Présidents peuvent être appliquées avec un effet rétroactif au 18 septembre 2020. Cette mention n'est pas légale.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération N°679 pour supprimer la notion de rétroactivité des indemnités pour les vice-Présidents.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

À Clermont-Ferrand, Le mercredi 16 décembre 2020

**Dominique ADENOT,
Président.**

